

Planification pour les grands tournants de la vie

Dons de bienfaisance et planification successorale

Les dons de bienfaisance stratégiques se démarquent des dons traditionnels, car ils mettent l'accent sur une planification réfléchie, des objectifs clairs et une incidence mesurable. Selon les objectifs et les intentions de la personne, il existe plusieurs façons de concrétiser ses intentions en matière de dons de bienfaisance.

Pourquoi les gens font-ils des dons?

Désir de soutenir une bonne cause : les gens font des dons pour créer un effet durable, que ce soit pour aider à financer la recherche médicale, atténuer la pauvreté mondiale, soutenir l'éducation, etc. Le don est souvent motivé par des valeurs personnelles, des expériences de vie ou un sens de responsabilité envers la prochaine génération. Il existe de nombreuses façons d'y parvenir, y compris les dons directs, les fonds à vocation arrêtée par le donateur ou la donatrice et les dons successoraux.

Désir de créer un héritage : les parents peuvent vouloir fournir une continuité pour les générations futures et les guider avec des principes qui contribuent à façonner l'identité de la famille.

Économies d'impôt : les dons de bienfaisance offrent un certain nombre de possibilités d'économies d'impôt et d'avantages en matière de planification successorale. Il est important de travailler avec un ou une comptable afin d'analyser ce qui fonctionnerait le mieux pour le donateur ou la donatrice.

Reconnaissance sociale et établissement de relations : les donatrices et les donateurs engagé(e)s construisent souvent des réseaux avec des personnes partageant les mêmes idées. L'engagement régulier permet aux donatrices et aux donateurs de développer un engagement plus fort envers les causes qu'ils soutiennent.

Planification successorale : les donatrices et les donateurs peuvent choisir de désigner une partie de leur succession à des œuvres de charité ou des causes. Cela devient de plus en plus courant, surtout avec certains donateurs et certaines donatrices n'ayant pas d'héritiers directs.

Économies d'impôt

Un don caritatif peut considérablement réduire la charge fiscale d'une personne. Un don de 100 000 \$ peut réduire la facture fiscale d'environ 45 000 \$ (les économies réelles diffèrent d'une province à l'autre).

C'est peut-être la façon la plus simple de bénéficier de déductions fiscales importantes. Les conjoints peuvent également partager le crédit afin de s'assurer que le ménage est en mesure de maximiser l'avantage découlant du crédit d'impôt pour dons. Si le crédit ne peut pas être entièrement utilisé l'année du don, il peut être reporté pendant cinq ans maximum.



Fonds à vocation arrêtée par le donateur ou la donatrice

Un fonds à vocation arrêtée par le donateur ou la donatrice est un véhicule philanthropique qui permet de faire un don de bienfaisance et de recevoir immédiatement un reçu aux fins de l'impôt pour le don. La personne peut ensuite recommander des subventions à ses organismes de bienfaisance préférés au fil du temps.

Les fonds sont investis et la donatrice ou le donateur peut décider du moment et du montant à verser aux causes qui lui tiennent le plus à cœur. Cela peut simplifier les dons de bienfaisance, offrir de la souplesse et aider cette personne à gérer stratégiquement les incidences de ses dons.

À qui les programmes à vocation arrêtée par le donateur ou la donatrice conviennent-ils?

1. Aux personnes qui reçoivent d'importants transferts d'actifs en une seule fois.
2. Aux personnes qui ont déjà donné à des organismes de bienfaisance, mais qui cherchent à simplifier leurs dons.
3. Aux personnes qui recherchent une approche stratégique, souple et à long terme pour leurs dons de bienfaisance.
4. Aux personnes qui voudraient établir une fondation privée, mais qui n'ont pas assez d'argent ni de temps à y consacrer.
5. Aux personnes souhaitant réduire des gains en capital non réalisés.

Le Programme philanthropique Mackenzie

Le Programme philanthropique Mackenzie a été créé dans le but de promouvoir la philanthropie en offrant à la population canadienne un moyen simple et commode de gérer leurs dons de bienfaisance, et qui peut, par ailleurs, les aider à laisser un héritage durable. Voici la liste des avantages qu'offre ce programme :

1. **Efficacité fiscale** : les donatrices et donateurs recevront un reçu fiscal pour leur don, qu'ils pourront déduire de leur impôt sur le revenu.
2. **Faible coût** : comparativement à une fondation privée, le Programme philanthropique Mackenzie constitue une façon économique de gérer un don important.
3. **Souplesse** : les donateurs et donatrices peuvent recommander d'octroyer des dons à plusieurs organismes caritatifs ou institutions admissibles chaque année.
4. **Commodité** : le programme simplifie les initiatives philanthropiques des donateurs et donatrices en se chargeant des démarches administratives.
5. **Héritage durable** : les clients et clientes peuvent désigner leur compte en l'honneur d'un membre de leur famille ou d'une cause. Lorsqu'une subvention est accordée, le nom du compte est mentionné en tant que donateur ou donatrice, sauf si l'anonymat est demandé.

Liste de vérification – Dons de bienfaisance et planification successorale

Définissez des objectifs

Réfléchissez aux valeurs personnelles, aux expériences de vie et aux principes familiaux qui motivent la générosité de la personne concernée.

Identifiez les causes qui peuvent lui tenir à cœur (comme la recherche médicale, la pauvreté mondiale, l'éducation).

Déterminez les conséquences souhaitées (immédiates, à long terme, locales, mondiales).



Choix de la bonne méthode pour effectuer un don

Recherchez et choisissez des organismes de bienfaisance ou des organisations précises.

Faites un don ponctuel ou récurrent.

Pour un don à long terme, renseignez-vous auprès d'un ou d'une conseiller(ère) sur les avantages d'un fonds à vocation arrêtée par le donateur ou la donatrice.

Maximisation des économies d'impôt

Renseignez-vous auprès d'un ou d'une comptable pour comprendre les avantages fiscaux potentiels.

Déterminez le montant optimal à donner pour maximiser les économies d'impôt.

Partagez le crédit d'impôt avec le ou la conjoint(e) afin de maximiser les avantages pour le ménage.

Reportez prospectivement les crédits d'impôt inutilisés sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Création d'un héritage

Discutez des intentions en matière de bienfaisance avec les membres de la famille.

Envisagez d'établir un fonds de bienfaisance.

Documentez les valeurs et les principes pour guider les générations futures.

Envisagez la possibilité de :

Donner une partie de la succession à des organismes de bienfaisance désignés dans le testament ou la fiducie;

Nommer un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire des comptes de retraite ou des polices d'assurance vie.

Contrôle et évaluation des répercussions

Passez en revue le plan de dons de bienfaisance annuellement.

Ajustez les contributions et les méthodes lorsque la situation financière ou les priorités changent.

Évaluez l'efficacité des dons pour l'atteinte des objectifs.

Assurez-vous que les documents de planification successorale sont conformes aux objectifs et aux valeurs actuelles.

En suivant ces étapes, une personne peut créer un plan de dons de bienfaisance et de legs stratégique et efficace qui correspond à ses valeurs personnelles et à ses objectifs financiers.

Ce document ne devrait pas être considéré comme une source de conseils juridiques, fiscaux ou comptables. Ce matériel a été préparé à titre informatif seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les client(e)s sont prié(e)s de consulter leur propre fiscaliste-conseil ou comptable. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs qui pourraient être contenues dans ce document ni envers quiconque se fie aux renseignements qu'il contient. Veuillez consulter votre conseiller(ère) juridique ou fiscal(e) attitré(e).